

La Rochelle  
Université

# Recueil des actes administratifs

■ n° 539

**4 juillet 2025**

Le recueil des actes administratifs est consultable au bureau 212 (Technoforum, 23 avenue Albert Einstein, BP 33060, 17031 LA ROCHELLE), ainsi que sur le site internet de l'université (<https://www.univ-larochelle.fr/luniversite/infos-statutaires-et-reglementaires>).

## Table des matières

### Délibérations

Délibération n° 2025-06-10-2-2 du 10 juin 2025 relative à l'approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 janvier 2025

Délibération n° 2025-06-24-3 du 24 juin 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université relative au dispositif de recrutement, d'évaluation à mi-parcours et de titularisation des chaires de professeur junior (CPJ)

### Arrêtés

Arrêté n° 2025-374 du 10 juin 2025 portant attribution d'un prix dans le cadre de la remise des diplômes « Étudiants-Entrepreneurs » (projet Strucmedica)

Arrêté n° 2025-375 du 13 juin 2025 portant attribution d'un prix dans le cadre de la remise des diplômes « Étudiants-Entrepreneurs » (projet Strucmedica)

Arrêté n° 2025-394 du 24 juin 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration

Arrêté n° 2025-395 du 24 juin 2025 fixant les tarifs du Comm'on lab de La Rochelle Université

Arrêté n° 2025-396 du 24 juin 2025 portant attribution de prix à l'occasion du concours de posters organisé du 3 au 6 juin 2025 dans le cadre de l'ASTM Conference on Hydrogen

Arrêté n° 2025-404 du 2 juillet 2025 portant composition de la commission pédagogique mixte de validation des études des étudiants issus de la classe préparatoire aux grandes écoles de La Rochelle Université pour l'accès à la licence 1ère année, 2nde année et 3e année du domaine droit, économie, gestion, mention gestion

### Élections

Proclamation des résultats des élections du 24 juin 2025 des membres du conseil de la documentation parmi les membres du conseil académique de La Rochelle Université

Proclamation des résultats de l'élection du 24 juin 2025 d'une représentante ou d'un représentant des usagers et usagères à la Commission d'aide aux projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes parmi les membres du conseil académique de La Rochelle Université

Proclamation des résultats des élections partielles du 24 juin 2025 des membres des sections disciplinaires du conseil académique

Proclamation des résultats de l'élection du directeur de l'IAE La Rochelle organisée le 3 juillet 2025



## **DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ**

**Délibération n° 2025-06-10-2-2 du 10 juin 2025  
relative à l'approbation du procès-verbal de la séance  
du conseil d'administration du 27 janvier 2025**

**Séance du 10 juin 2025**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-3,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu le règlement intérieur des conseils de La Rochelle Université, notamment son article 12,  
Vu le projet de procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 janvier 2025 joint  
à la convocation à la séance du 10 juin 2025,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, avec 22 voix pour, 0 voix contre, 5 abstentions,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 27 janvier 2025.  
Ce document est consultable auprès de la direction des affaires juridiques et statutaires de  
La Rochelle Université (dajs@univ-lr.fr).

Fait à La Rochelle, le 10 juin 2025.

Le président

Gérard Blanchard

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

### Délibération n° 2025-06-24-3 du 24 juin 2025 du Conseil académique de La Rochelle Université relative au dispositif de recrutement, d'évaluation à mi-parcours et de titularisation des chaires de professeur junior (CPJ)

Séance du 24 juin 2025

#### LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L712-3 et L. 952-6-2 ;  
Vu les statuts de l'université de La Rochelle ;  
Vu le décret n° 2021-1710 du 17 décembre 2021 relatif au contrat de chaire de professeur junior prévu par l'article L. 952-6-2 du code de l'éducation et par l'article L. 422-3 du code de la recherche,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ avec 45 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention,

APPROUVE le dispositif d'évaluation à mi-parcours fixé comme suit :

- Une commission d'évaluation à mi-parcours est constituée :
  - comportant le référent scientifique et deux professeurs des universités dont un membre extérieur à l'université ;
  - en majorité parmi les spécialistes du champ disciplinaire concerné,
  - avec une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes.
- La composition de la commission d'évaluation à mi-parcours est fixée par arrêté du président de l'Université avant le début de ses travaux.
- Quorum : la commission d'évaluation à mi-parcours siège valablement si le référent scientifique et un membre de la commission sont présents.
- Les avis de la commission d'évaluation à mi-parcours sont émis à la majorité des membres présents.
- Le référent scientifique a voix prépondérante.
- La réunion de la commission d'évaluation à mi-parcours se déroule en présentiel.

Le dispositif de titularisation des chaires de professeur junior fixé comme suit :

- Une commission de titularisation est constituée :
  - comportant a minima 4 professeurs des universités et au plus 6 professeurs des universités dont 1 président, 1 vice-président,
  - pour moitié au moins extérieurs à l'établissement,
  - en majorité parmi les spécialistes du champ disciplinaire concerné,
  - avec une représentation équilibrée entre les femmes et les hommes d'un minimum de 40% de chaque sexe.

- La composition de la commission de titularisation est publiée au Recueil des actes administratifs de l'Université avant le début de ses travaux.
- Le référent scientifique n'est pas membre de la commission de titularisation. Il peut toutefois être entendu sur demande de la commission de titularisation.
- Quorum : la commission de titularisation siège valablement si au moins la moitié des membres présents à la réunion sont extérieurs à l'établissement.
- Les avis de la commission de titularisation sont émis à la majorité des membres présents.
- Le président, ou le vice-président en cas d'empêchement du premier, a voix prépondérante.
- La réunion de la commission de titularisation se déroule en présentiel.

Les modèles de commission de sélection, de commission d'évaluation à mi-parcours et de commission de titularisation annexés à la présente délibération.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le

Annexe 1

<b>Commission de sélection CPJ</b>
De 6 à 10 membres, exclusivement professeurs des universités, excepté pour le membre de nationalité étrangère exerçant ses activités professionnelles à l'étranger qui doit avoir un rang au moins égal à celui postulé
Moitié au moins d'extérieurs (qui n'ont pas la qualité d'électeur pour les élections au conseil d'administration de l'université) – <b><i>Il est vivement conseillé de prévoir <u>1 extérieur en plus</u> pour éviter de ne pouvoir siéger en cas d'absence d'un extérieur ex : 6 extérieurs sur 10 membres.</i></b>
Majorité de spécialistes de la discipline
40% de personnes de chaque sexe au minimum
Au moins une personne de nationalité étrangère exerçant ses activités professionnelles à l'étranger

	<b>POSTE CONCERNE :</b>
<b>Président de la commission de sélection</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU
<b>Vice-président de la commission de sélection</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU
<b>Membre de la commission de sélection- (interne à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU
<b>Membre de la commission de sélection (interne à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU
<b>Membre de nationalité étrangère d'un rang égal à PR et extérieur de la commission de sélection</b>	Nom prénom Professeur des universités section CNU Établissement d'affectation
<b>Membre de la commission de sélection (extérieur à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU Établissement d'affectation
<b>Membre de la commission de sélection (extérieur à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU Établissement d'affectation

<p><b>Membre de la commission de sélection (extérieur à l'établissement)</b></p>	<p>Nom prénom  Professeur des universités  Section CNU  Établissement d'affectation</p>
<p><b>Membre de la commission de sélection (extérieur à l'établissement)</b></p>	<p>Nom prénom  Professeur des universités  Section CNU  Établissement d'affectation</p>
<p><b>Membre de la commission de sélection (extérieur à l'établissement)</b></p>	<p>Nom prénom  Professeur des universités  Section CNU  Établissement d'affectation</p>

Annexe 2

<b>Commission d'évaluation à mi-parcours CPJ</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- le référent scientifique</li> <li>- deux professeurs des universités</li> </ul>
1 membre extérieur à l'université
Majorité de spécialistes de la discipline
33% de personnes de chaque sexe au minimum

	<b>POSTE CONCERNE :</b>
<b>Le référent scientifique</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU
<b>Membre de la commission d'évaluation à mi-parcours</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU
<b>Membre de la commission d'évaluation à mi-parcours (extérieur à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU Établissement d'affectation

Annexe 3

<b>Commission de titularisation CPJ</b>
De 4 à 6 professeurs des universités
Moitié au moins d'extérieurs (qui n'ont pas la qualité d'électeur pour les élections au conseil d'administration de l'université) – <b><i>Il est vivement conseillé de prévoir <u>1 extérieur en plus</u> pour éviter de ne pouvoir siéger en cas d'absence d'un extérieur ex : 4 extérieurs sur 6 membres.</i></b>
Majorité de spécialistes de la discipline
40% de personnes de chaque sexe au minimum

	<b>POSTE CONCERNE :</b>
<b>Président de la commission de titularisation</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU
<b>Vice-président de la commission de titularisation</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU
<b>Membre de la commission de titularisation (extérieur à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU Établissement d'affectation
<b>Membre de la commission de titularisation (extérieur à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU Établissement d'affectation
<b>Membre de la commission de titularisation (extérieur à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU Établissement d'affectation
<b>Membre de la commission de titularisation (extérieur à l'établissement)</b>	Nom prénom Professeur des universités Section CNU Établissement d'affectation

**Arrêté n° 2025-374 du 10 juin 2025 portant attribution  
d'un prix dans le cadre de la remise des diplômes  
« Étudiants-Entrepreneurs » (projet Strucmedica)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 821-1,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts de La Fondation La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Considérant l'appel à candidature relatif à l'organisation de la journée du 12 juin 2025 « J'peux pas, j'entreprends » publié sur le site internet de l'Université,  
Considérant la politique incitative et volontariste en faveur d'entrepreneuriat étudiant portée par l'Université,  
Considérant l'appréciation du jury sur la qualité des prestations des participants au concours,

**ARRÊTÉ**

**Article 1**

Le prix du projet Innovant, correspondant à un soutien financier d'un montant de 1 500 €, dont 1 000 € financés par la Banque Populaire et 500 € par OpenCampusInnov, est attribué à Madame Ouijdane Qacami pour son projet Strucmedica.

**Article 2**

La dépense sera imputée sur les lignes budgétaires : CRB12/CAMPUSINNOV/PUI 2024\_2027 et CRB20/FOND UNIV/BPACA CAMPUSINNOV

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 10 juin 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-375 du 13 juin 2025 portant attribution  
d'un prix dans le cadre de la remise des diplômes  
« Étudiants-Entrepreneurs » (projet Strucmedica)**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2, L. 712-3 et L. 821-1,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts de La Fondation La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Considérant l'appel à candidature relatif à l'organisation de la journée du 12 juin 2025 « J'peux pas, j'entreprends » publié sur le site internet de l'Université,  
Considérant la politique incitative et volontariste en faveur d'entrepreneuriat étudiant portée par l'Université,  
Considérant l'appréciation du jury sur la qualité des prestations des participants au concours,

**ARRÊTÉ**

**Article 1**

Le prix du projet coup de cœur, correspondant à un soutien financier d'un montant de 500 euros, est attribué à Madame Oujidane Qacami pour son projet Strucmedica.

**Article 2**

La dépense sera imputée sur la ligne budgétaire : CRB12/PUI 2024\_2027.

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 16 juin 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-394 du 24 juin 2025 portant délégation de signature du président de La Rochelle Université et modification de l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2025-01-20-2 du 20 janvier 2025 relative à l'élection du président de La Rochelle Université (Gérard Blanchard),  
Vu l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 modifié portant délégation de signature - Volet gouvernance et administration,

**ARRÊTE**

**Article 1 – Délégation de signature non financière**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, la ligne suivante est ajoutée aux tableaux figurant aux paragraphes :

- > « 4.7.1 Généralités »
- > « 4.7.2 Gestion du personnels »
- > « 4.7.3 Conventions de stage entrants »
- > « 4.7.4 Contrats autres »
- > « 4.7.5 Vie universitaire »

Structure	Déléataire	Agent et fonction
Espace culture/Maison de l'étudiant	Principal	Isabelle Duhamel Cadard, co-directrice par intérim

**Article 2 – Délégation de signature non financière**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, la ligne suivante est ajoutée aux tableaux figurant aux paragraphes :

- > « 4.7.1 Généralités »,
- > « 4.7.5 Vie universitaire »

Structure	Déléataire	Agent et fonction
Espace culture/Maison de l'étudiant	Principal	Jérôme Grignon, co-directeur par intérim

**Article 3 – Délégation de signature financière**

Dans l'arrêté n° 2025-090 du 30 janvier 2025 susvisé, sont ajoutées les lignes suivantes :

- > dans le tableau figurant au paragraphe 4.7.6 intitulé « *Affaires financières hors certification* »:

Structure	Déléataire	Agent et fonction	Lignes
Espace culture/Maison de l'étudiant	Principal	Isabelle Duhamel Cadard, co-directrice par intérim Jérôme Grignon, co-directeur par intérim	4.7.6

> dans l'annexe – *Délégations de signature financière*, paragraphe 4.7.6 intitulé «Espace Culture/Maison de l'étudiant» :

NOM	PRÉNOM	Qualité du délégataire	CRB	SO	Sous SO
DUHAMEL CADARD	ISABELLE	CO-DIRECTRICE PAR INTERIM	CRB04	CULTURE	
			CRB10	CVEC	AAP CULTURE
GRIGNON	JEROME	CO-DIRECTEUR PAR INTERIM	CRB04	CDA	2025 CULTURE
			CRB10	CVEC	AAP CULTURE
			CRB10	CDA	2025 CULTURE

#### **Article 4 – Entrée en vigueur**

Le présent arrêté entre en vigueur à compter de sa date de publication et jusqu'au 31 mars 2026 inclus. À l'issue de cette période, il cesse de produire effet de plein droit, sauf prorogation expresse par un nouvel arrêté.

#### **Article 5 – Mesures d'exécution et de publicité**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-395 du 24 juin 2025 fixant les tarifs du  
*Comm'on lab* de La Rochelle Université**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 711-1, L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Vu l'arrêté n° 2025-111 du 4 février 2025 valant fixation et actualisation des tarifs du *Comm'on lab* de La Rochelle Université,  
Vu l'avis de la Direction d'appui au pilotage et à la stratégie,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Les tarifs du *Comm'on lab* sont actualisés conformément à la grille annexée au présent arrêté.

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2025.

Le président

Gérard Blanchard

Annexe  
Grille des tarifs de vente du **Comm'on lab** de La Rochelle Université

GRILLE DES TARIFS DU COMM'ON LAB DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ		
Cellule Science et Société, Institut LUDI – juillet 2024		
Dénomination	Tarif TTC	Tarif TTC étudiant (remise de 20%)
<b>Boissons fraîches</b>		
Eau gazeuse 75 cl	4,00 €	3,20 €
Soda verre bio 33 cl	3,00 €	2,40 €
Soda cannette 33 cl	2,60 €	2,08 €
Smoothie 25 cl	3,00 €	2,40 €
Jus de fruits 25 cl	2,80 €	2,24 €
Jus de fruits 20 cl	2,20 €	1,76 €
Cocktail 20 cl (sans alcool)	2,80 €	2,24 €
Thé glacé 20 cl	2,90 €	2,32 €
Sirop à l'eau 20 cl	2,00 €	1,60 €
<b>Boissons chaudes</b>		
Café expresso/ristretto	1,60 €	1,33 €
Café noisette/allongé	1,80 €	1,50 €
Café crème	2,80 €	2,24 €
Cappuccino/latte	2,80 €	2,24 €
Chocolat chaud	2,80 €	2,24 €
Thé/infusion	2,50 €	2,00 €
<b>Snack sucré</b>		
Cookie gourmand 100g	3,30 €	2,64 €
Financier 100g	3,30 €	2,64 €
Galette charentaise 110g	3,80 €	3,04 €
Cake 100g	2,60 €	2,08 €
Brownie (unité)	3,10 €	2,48 €
Cookie tout chocolat / noisette (unité)	2,80 €	2,24 €
<b>Bières à emporter</b>		
Bière Science Infuse 33cl	2,90 €	
<b>Livres</b>		
Ouvrages	Prix unique du livre	
<b>Ateliers / stages</b>		
Stage de 5 demi-journées	50 €	

**Arrêté n° 2025-396 du 24 juin 2025 portant attribution de prix à l'occasion du concours de posters organisé du 3 au 6 juin 2025 dans le cadre de l'ASTM Conference on Hydrogen**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu la délibération n° 2023-12-18-8-1 du 18 décembre 2023 modifiée portant délégation de pouvoirs du conseil d'administration au président de La Rochelle Université,  
Vu le règlement du concours,  
Considérant l'appréciation du jury sur les prestations des participants dans le cadre du concours organisé du 3 au 6 juin 2025 dans le cadre de l'ASTM Conference on Hydrogen au sein de La Rochelle Université,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Dans le cadre de leur participation au concours de posters organisé par La Rochelle Université du 3 au 6 juin 2025 à l'occasion de l'ASTM Conference on Hydrogen, sont attribués les prix honorifiques et financiers suivants :

- > 600 euros à Mélodie Mandy (1<sup>er</sup> prix),
- > 400 euros à Behnam Mirshekari (2<sup>ème</sup> prix),
- > 200 euros à Siwen Shen (3<sup>ème</sup> prix).

**Article 2**

La dépense sera imputée sur les lignes budgétaires suivantes :

- > CRB12/LaSIE/COLLOQUE 2025 ASTM CONF HYDRO MATERIALS J BOUHATTA
- > CRB12/LaSIE/US ARMY ADMIRHE BOUHATTATE ANNEE 4

**Article 3**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera publié au recueil des actes administratifs de l'Université.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2025.

Le président

Gérard Blanchard

**Arrêté n° 2025-404 du 2 juillet 2025 portant  
composition de la commission pédagogique mixte de  
validation des études des étudiants issus de la classe  
préparatoire aux grandes écoles de La Rochelle  
Université pour l'accès à la licence 1ère année, 2nde  
année et 3<sup>e</sup> année du domaine droit, économie,  
gestion, mention gestion**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 613-5, L. 712-2 et D. 613-38 et suivants,  
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence, notamment son article 4,  
Vu les statuts de l'université,  
Vu la convention cadre du 25 juin 2015 fixant les conditions de collaboration entre le lycée  
Saint-Exupéry et l'Université de La Rochelle,  
Vu l'avenant à la convention cadre du 2 novembre 2015 organisant un partenariat de  
rapprochement dans les domaines pédagogiques et de recherche et facilitant les parcours de  
formation des étudiants,  
Vu les propositions de Monsieur le proviseur du lycée Saint-Exupéry,

**ARRÊTE**

**Article 1**

Pour l'accès au niveau de la licence 1<sup>ère</sup>, 2<sup>nde</sup> année et 3<sup>ème</sup> année du domaine droit,  
économie, gestion, mention gestion, au titre de l'année universitaire 2025-2026, la  
commission pédagogique mixte statuant sur les demandes de validation et poursuites d'études  
des étudiants issus de classes préparatoires aux grandes écoles de La Rochelle Université est  
composée comme suit :

- > Sophie Tarascou, enseignante contractuelle, directrice adjointe de l'IAE, présidente
- > Dominique Blanchet, professeure agrégée en classe préparatoire
- > Christoph Hagen, professeur agrégé en classe préparatoire
- > Cécile Cristau, maîtresse de conférences
- > Sébastien Frimont, proviseur du lycée Saint-Exupéry
- > Rose Toki, maîtresse de conférences
- > Alexis Tremoulinas, professeur agrégé en classe préparatoire

**Article 2**

Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera  
publié au recueil des actes administratifs de l'université.

Fait à La Rochelle, le 2 juillet 2025.

P/Le président et par délégation,  
le directeur du Pôle Licences  
Collegium

Olivier de Viron



## CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

### Proclamation des résultats des élections du 24 juin 2025 des membres du conseil de la documentation parmi les membres du conseil académique de La Rochelle Université

#### LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-1, L. 714-1, et D. 714-28 et suivants,

Vu les statuts de La Rochelle Université,

Vu les statuts du Service commun de la documentation (Bibliothèque universitaire), notamment son article 5,

Vu le règlement intérieur du conseil de la documentation, notamment son article 1,

PROCLAME membres du conseil de la documentation, désignés parmi les membres élus au conseil académique de l'Université :

- > au titre des représentants des enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs :
  - Laurent Brassous
  - Germain Boissonnet
  
- > au titre des représentants des usagers :
  - Tanaël Becquet
  - Lilou Point
  - Gaby Michel

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2025.

Le président,

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le .

## CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

### **Proclamation des résultats de l'élection du 24 juin 2025 d'une représentante ou d'un représentant des usagers et usagères à la Commission d'aide aux projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes parmi les membres du conseil académique de La Rochelle Université**

#### **LE CONSEIL ACADÉMIQUE**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 712-6-1,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu le règlement intérieur de la commission d'aide aux projets étudiants, notamment son article 3,

PROCLAME membre de la Commission d'aide aux projets étudiants du Fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes, désigné parmi les représentants des usagers et usagères du conseil académique, Tanaël Becquet.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2025.

Le président,

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le .

## CONSEIL ACADÉMIQUE DE LA ROCHELLE UNIVERSITÉ

### Proclamation des résultats des élections partielles du 24 juin 2025 des membres des sections disciplinaires du conseil académique

#### LE CONSEIL ACADÉMIQUE

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-6-2, R. 712-9 et suivants, L. 811-5, R. 811-14 et suivants,

Vu la proclamation des résultats des élections du 28 janvier 2025 des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement,

Vu la proclamation des résultats des élections du 28 janvier 2025 des membres de la section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagers,

Vu le procès-verbal de dépouillement des élections partielles du 24 juin 2025 annexé à la présente proclamation,

Vu la démission de madame Dorothee Simonneau de ses mandats de membres des sections disciplinaires du conseil académique,

#### PROCLAME

##### Article 1

La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des usagères et usagers est complétée par madame Stéphanie Bordenave au titre des représentantes des maîtresses de conférences et personnels assimilés, désignée à la majorité relative à l'issue du second tour de scrutin.

##### Article 2

La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants-chercheurs et personnels exerçant des fonctions d'enseignement est complétée par madame Caroline Blondy au titre des représentantes des maîtresses de conférences et personnels assimilés, désignée par tirage au sort en l'absence de candidature.

##### Article 3

La section disciplinaire du conseil académique compétente à l'égard des enseignants et personnels exerçant des fonctions d'enseignement est complétée par monsieur Peter Rawlingson au titre des représentants des enseignants, désigné par le seul représentant du collège des enseignants au sein du conseil académique.

Fait à La Rochelle, le 24 juin 2025.

Le président,

Gérard Blanchard

Transmis au recteur de région académique, chancelier des universités, le .

**Proclamation des résultats de l'élection du directeur de  
l'IAE La Rochelle organisée le 3 juillet 2025**

**LE PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L. 712-2 et L. 711-10,  
Vu les statuts de La Rochelle Université,  
Vu les statuts du Pôle Licences Collegium, notamment son article 40,  
Vu les statuts de l'Institut Littoral Urbain Durable Intelligent,  
Vu le règlement électoral de La Rochelle Université,  
Vu le règlement intérieur du conseil de l'IAE, notamment ses articles 5 et suivants,  
Vu l'arrêté n° 2025-368 du 11 juin 2025 valant appel à candidature en vue de l'organisation de  
l'élection de la directrice ou du directeur de l'IAE La Rochelle,  
Vu l'arrêté n° 2025-402 du 1er juillet 2025 modifiant l'arrêté n° 2025-368 du 11 juin 2025  
valant appel à candidature en vue de l'organisation de l'élection de la directrice ou du directeur  
de l'IAE La Rochelle,  
Considérant la candidature de M. Pierre Labardin,

**PROCLAME**

**Article 1 : Élection du directeur du département IAE**

Les résultats du scrutin du 3 juillet 2025 pour l'élection du directeur de l'IAE La Rochelle sont  
les suivants :

**Conseil de l'IAE**

**1<sup>er</sup> tour de scrutin**

Nombre de sièges à pourvoir	1
Nombre d'électeurs inscrits	6
Nombre de votants	6
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	6

Résultats :

Candidat	Nombre de voix
M. Pierre Labardin	6

En foi de quoi, est proclamé élu :  
> Monsieur Pierre Labardin

Fait à La Rochelle, le 3 juillet 2025.

Le président

Gérard Blanchard